

droit immobilier

Par **ayrolle2**, le **31/05/2011** à **15:10**

Bonjour,
une décision de cour d'appel doit être notifiée pour être appliquée, lorsque celle-ci n'est pas notifiée au bout de dix ans cela veut-il dire que la décision qui s'applique sera celle du dernier jugement notifié ?

Par **Camille**, le **31/05/2011** à **21:57**

Bonsoir,
Non.
(Avez-vous remarqué que, quand on parle de jurisprudence, on s'occupe seulement de savoir si la décision est passée en force de chose jugée, pas de savoir si elle a été notifiée)
(d'ailleurs, qu'entendez-vous exactement par "notifiée" ?)

by mdaydream, type unknown

Par **ayrolle2**, le **01/06/2011** à **07:11**

la décision est notifiée lorsque celle-ci est apportée aux intéressés par un huissier ce qui a été toujours le cas pour les décisions précédentes. La notification me semble t-il est obligatoire pour faire appliquer un jugement normalement; mais quand est-il de ce délai de dix ans ?